

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉCO : 497418
Date de révision : 08/09/2018
Rév. 0

RUBRIQUE 1. ----- IDENTIFICATION DU PRODUIT -----

Informations sur le fabricant

Inova Diagnostics, Inc.

9900 Old Grove Road

San Diego, CA 92131 États-Unis

Numéros de téléphone

Numéro de téléphone pour informations générales : 1-858-586-9900 (de 6 h 30 à 16 h heure du Pacifique, du lundi au vendredi)

Numéros d'appel d'urgence (24 h/24) :

États-Unis, Canada : +1-800-424-9300

Autres pays : +1-703-527-3887

Identifiant du produit

RÉF. CATALOGUE : 701341

NOM : **QUANTA Flash® RF IgM Calibrators**

Recommandations relatives à l'utilisation du produit

Utilisation : Les QUANTA Flash RF IgM Calibrators sont conçus pour une utilisation avec les réactifs QUANTA Flash RF IgM Reagents dans le cadre du dosage des anticorps de type facteur rhumatoïde (RF) IgM dans le sérum humain. Chaque étalon fournit un point de référence pour la courbe d'étalonnage qui sert à calculer les valeurs des unités.

Utilisations déconseillées : utilisations hors laboratoire.

RUBRIQUE 2. ----- IDENTIFICATION DES DANGERS -----

Instructions en cas d'urgence

Ce produit ne présente aucun danger pour la santé ou aucun danger physique connus.

Évaluation des dangers OSHA / CLP

Non classifié comme dangereux, selon les définitions figurant dans 29 CFR 1910.1200 Annexe A et CE 1272/2008 Annexe I.

Autres dangers non classifiés

Substance ou mélange non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH).

Classification SGH

Sans objet.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogramme

Sans objet.

Mention d'avertissement

Sans objet.

Mentions de danger

Sans objet.

Mentions de prudence

Sans objet.

Dangers non classés ailleurs (DNCA) ou non couverts par le SGH

Sans objet.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Peau

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.

Yeux

Peut entraîner une irritation oculaire.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Organes cibles

Aucun identifié.

Substances d'origine humaine

À traiter comme potentiellement infectieux.

Le sérum utilisé dans la préparation de ce produit a été testé selon des méthodes approuvées par la FDA. Son absence de réactivité a été établie en présence de l'antigène de surface de l'hépatite B (HBsAg), de l'anticorps anti-virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et de l'anticorps anti-virus de l'hépatite C (VHC). Aucune méthode d'essai connue ne peut garantir totalement l'absence du virus de l'hépatite B, du VIH, du VHC ou d'autres agents infectieux. Manipuler ce produit ainsi que tous les prélèvements de patients conformément au niveau de sécurité biologique n° 2 défini par le document Biosafety in Microbiological and Biomedical Laboratories (Sécurité biologique dans les laboratoires de microbiologie et biomédicaux) rédigé par les Centers for Disease Control and Prevention / National Institutes of Health, cinquième édition, 2009.

REMARQUE : Les données relatives aux risques physiques et sanitaires n'ont pas encore été établies pour ce composant. Les données physiques et sanitaires indiquées se basent sur une évaluation des résultats disponibles pour les composants purs et sur la concentration de ces derniers dans le produit.

Classifications numériques des dangers

Réf. 701341, QUANTA Flash® RF IgM Calibrators

Système NFPA

SANTÉ = 0, INFLAMMABILITÉ = 0, RÉACTIVITÉ = 0

Système HMIS

SANTÉ = 0, INFLAMMABILITÉ = 0, DANGERS PHYSIQUES = 0

RUBRIQUE 3. -----COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS-----

Aucun ingrédient n'est dangereux ou n'est présent en concentrations dangereuses selon les critères de communications sur les dangers de l'OSHA / du règlement CLP dans l'UE.

Composants du kit (veuillez vous reporter à l'étiquette du kit pour les quantités.)

REMARQUE : Réf. = Référence produit

Réf. 501341A, RF IgM Calibrator 1, 2 flacons contenant des anticorps humains RF IgM dans un tampon contenant de la protéine, 0,02 % de méthylisothiazolone, n° de registre CAS 2682-20-4, n° EINECS 220-239-6 et 0,02 % de bromonitrodioxane, n° de registre CAS 30007-47-7, n° EINECS 250-001-7

Réf. 501341B, RF IgM Calibrator 2, 2 flacons contenant des anticorps humains RF IgM dans un tampon contenant de la protéine, 0,02 % de méthylisothiazolone, n° de registre CAS 2682-20-4, n° EINECS 220-239-6 et 0,02 % de bromonitrodioxane, n° de registre CAS 30007-47-7, n° EINECS 250-001-7

RUBRIQUE 4. -----CONSIGNES DE PREMIERS SECOURS-----**Avis général**

Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données au médecin en présence. Sortir de la zone touchée.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en écartant les paupières.

Contact avec la peau

Laver soigneusement et abondamment à l'eau courante. Enlever et laver les vêtements contaminés.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes.

Inhalation

Éloigner la victime de la zone d'exposition. En cas de difficultés respiratoires ou d'apparition d'autres symptômes d'exposition, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la rubrique 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

RUBRIQUE 5. ----- MESURES DE PRÉVENTION DES INCENDIES -----

Informations générales

Cette préparation n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux matières stockées à proximité immédiate, par exemple un extincteur utilisant un agent chimique sec.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition : oxydes de carbone et de sodium ; composés contenant de l'azote.

Sensibilité aux explosions : non sensible aux explosions par impact mécanique ou par décharge statique.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection afin de prévenir tout contact avec la peau et les yeux, si nécessaire.

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Émet des fumées toxiques en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6. ----- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL -----

Après un déversement

Dégager la zone immédiate. Vérifier si le personnel est contaminé. Contacter immédiatement le personnel d'intervention ayant reçu une formation adéquate

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle adapté, notamment gants et lunettes de sécurité, tel qu'indiqué dans la rubrique 8. Nettoyer les déversements ou les fuites immédiatement. Dégager la zone touchée par le déversement et aérer la zone.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les déversements avec des matières absorbantes inertes et les placer dans un récipient adapté.

Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le système d'évacuation ou être rejeté dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément à toutes les lois environnementales gouvernementales applicables. Pour obtenir des conseils sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

Référence aux autres sections

Se reporter à la section 8 pour les équipements de protection individuelle et à la section 13 pour les informations sur l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7. -----MANIPULATION ET STOCKAGE-----

Manipulation

Respecter les précautions normales de manipulation des substances chimiques. Se laver les mains et les autres parties du corps potentiellement exposées après manipulation.

Stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés hors utilisation. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré (2-8 °C). Protéger de tout dommage physique. Stocker à distance des matériaux incompatibles, voir rubrique 10.

Utilisations finales particulières

Ce produit est destiné à une utilisation en laboratoire par des professionnels formés et agréés uniquement.

RUBRIQUE 8. ----- CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE -----

Paramètres de contrôle

Sans objet, car les composants de ce produit ont des concentrations inférieures à 0,1 % et aucune exposition professionnelle atmosphérique n'est anticipée dans les situations de manipulation typiques.

Mesures d'ingénierie

Selon les pratiques de prudence en laboratoire, une station de lavage oculaire / douche de sécurité doit être facilement accessible dans les espaces d'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune normalement requise dans les conditions d'utilisation ordinaires. Lorsque l'évaluation des risques indique que des appareils respiratoires à purification d'air sont adaptés (par ex., en réaction à un déversement dans le cadre d'un rejet non accidentel), utiliser un appareil respiratoire à masque facial complet et une combinaison multi-usage (États-Unis) ou des cartouches pour appareils respiratoires de type ABEK (EN 14387) comme systèmes de secours aux mesures d'ingénierie. Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et homologués selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) et CEN (Europe).

Protection oculaire

Lunettes de protection avec écran latéral recommandées pour les utilisations typiques. Si des aérosols, des éclaboussures ou des pulvérisations peuvent être générés (par ex., pendant le nettoyage d'un déversement), porter des lunettes bien ajustées. Utiliser des équipements de protection oculaire testés et homologués selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) et EN 166 (Europe).

Protection des mains

Il est recommandé d'utiliser des gants en nitrile ou en néoprène avec ce produit. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Éviter de mettre la peau en contact avec la surface extérieure des gants lors du retrait de ces derniers. Éliminer les gants contaminés selon les bonnes pratiques de laboratoire et les réglementations applicables relatives aux déchets dangereux. Se laver et se sécher les mains.

Protection de la peau et du corps

Porter une blouse de laboratoire dans les conditions d'utilisation typiques ou pendant le nettoyage de déversements.

Mesures d'hygiène

Manipuler en accord avec les bonnes pratiques industrielles relatives à l'hygiène et à la sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la période de travail.

RUBRIQUE 9. ----- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES -----

Caractéristiques physiques

Aspect :

Étalon 1 : liquide transparent

Étalon 2 : liquide transparent

Odeur : les solutions sont inodores

Seuil d'odeur : S/O

Propriétés chimiques

pH : estimé entre 6 et 8

Point d'ébullition : environ 100 °C à 760 mmHg

Point de fusion : inférieur à 0 °C (32 °F)

Point d'éclair : S/O

Taux d'évaporation (eau = 1) : environ 1.0

Inflammabilité (solide, gaz) : S/O

Limites d'inflammabilité et d'explosion supérieures et inférieures : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O

Limites d'explosivité : S/O

Pression de vapeur : S/O

Densité de vapeur : S/O

Densité relative : environ 1.0

Coefficient de partage n-octanol/eau : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O
Température de décomposition : S/O
Viscosité : S/O
Propriétés explosives : S/O
Propriétés oxydantes : S/O
Solubilité dans l'eau : les solutions sont solubles
% de contenu organique volatile : S/O

RUBRIQUE 10. ----- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ -----

Réactivité

Le produit n'est pas réactif avec l'air ou avec de l'eau. Le produit ne subit pas de polymérisation dangereuse.

Stabilité

Stable dans les conditions ordinaires d'utilisation et de stockage.

Conditions et matières à éviter

Matières incompatibles, métaux, températures extrêmes, lumière directe du soleil et conditions de conservation défavorables (voir la rubrique 7).

Matières incompatibles

Agents oxydants, réducteurs, très acides, très basiques et métaux lourds.

Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévue pour ce produit dans les conditions d'utilisation ou de manipulation anticipées, tant que le produit n'est pas en contact avec des matières incompatibles.

Produits de décomposition dangereux

Des fumées toxiques d'oxydes de carbone, de sodium et d'azote sont générées lorsque le produit est chauffé jusqu'à décomposition.

RUBRIQUE 11. ----- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES -----

Toxicité aiguë – composants

Non applicable pour la classification de danger de ce produit. Aucun composant de ce produit ne contribue aux effets de toxicité notables aux concentrations présentes dans cette solution.

Estimation de la toxicité aiguë – produit

ATE (orale) > 5 000 mg/kg

ATE (cutanée) > 5 000 mg/kg

ATE (par inhalation) > 30 mg/L

Corrosion/irritation cutanée

Ne provoque pas d'irritation cutanée ou de dégâts corrosifs notables. Il n'est pas prévu que le produit provoque une irritation cutanée dans les conditions d'utilisation anticipées, bien qu'une irritation puisse survenir après une exposition prolongée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Ne provoque pas d'irritation oculaire ou de dégâts corrosifs notables. Il n'est pas prévu que le produit provoque une irritation oculaire dans les conditions d'utilisation anticipées, bien qu'une irritation puisse survenir après une exposition prolongée.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Aucun composant n'est reconnu comme un sensibilisant pour les voies respiratoires ou pour la peau aux concentrations présentes dans ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de mutagénicité sur les cellules germinales aux concentrations présentes dans ce produit.

Cancérogénicité

CIRC

Aucun composant de ce produit (d'après sa forme et la nature d'utilisation prévue) dont la concentration est supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié par le CIRC comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé.

ACGIH

Aucun composant de ce produit (d'après sa forme et la nature d'utilisation prévue) dont la concentration est supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié par l'ACGIH comme cancérigène humain probable, possible ou confirmé.

NTP

Aucun composant de ce produit (d'après sa forme et la nature d'utilisation prévue) dont la concentration est supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié par le NTP comme cancérigène humain probable, possible ou confirmé.

OSHA

Aucun composant de ce produit (d'après sa forme et la nature d'utilisation prévue) dont la concentration est supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié par l'OSHA comme cancérigène humain probable, possible ou confirmé.

Toxicité pour la reproduction

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de toxicité pour la reproduction aux concentrations présentes dans ce produit.

Térogénicité

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de térogénicité aux concentrations présentes dans ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Système général harmonisé)

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de toxicité pour les organes cibles / par exposition unique aux concentrations présentes dans ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (Système général harmonisé)

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de toxicité pour les organes cibles / par exposition répétée aux concentrations présentes dans ce produit.

Danger par aspiration

Aucun danger par respiration n'est anticipé pour ce produit.

Effets potentiels sur la santé**Inhalation**

Peut être nocif en cas d'inhalation.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Peau

Peut provoquer une irritation cutanée après exposition prolongée.

Yeux

Peut entraîner une irritation oculaire.

Signes et symptômes d'exposition

Aucune donnée disponible

Effets synergiques

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été totalement étudiées.

N° RTECS

Non disponible.

RUBRIQUE 12. ----- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES -----**Toxicité**

Ce produit n'est pas classifié comme un danger de toxicité pour les milieux aquatiques (selon CE 1272/2008, Annexe I).

Persistance et dégradabilité

D'après les données disponibles, la persistance est peu probable.

Potentiel de bioaccumulation

D'après les données disponibles, aucune bioaccumulation n'est anticipée pour les composants de ce produit.

Mobilité dans le sol

D'après la solubilité dans l'eau, il est anticipé que le produit soit mobile dans le sol.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT/vPvB non disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas obligatoire/réalisée. Ce produit ne contient pas de substances considérées comme étant persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

Autres effets néfastes

Ce produit ne contient aucun composant connu pour provoquer une déplétion de l'ozone, pour perturber le système endocrinien ou pour contribuer au réchauffement climatique.

RUBRIQUE 13. ----- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION -----**Méthodes de traitement des déchets**

Observer toutes les réglementations relatives à l'environnement en vigueur pour l'élimination des déchets. Les entités générant des déchets chimiques sont responsables de leur classification comme déchets dangereux. Contacter une entreprise professionnelle spécialisée habilitée pour l'élimination des produits non utilisés.

Produit inutilisé

Les résidus de produit et les solutions non recyclables doivent être éliminés par une société dûment habilitée.

Emballage contaminé

Mettre au rebut comme un produit non usagé.

Produit usagé

Recueillir les résidus d'échantillons biologiques, de réactifs et de contrôles dans un récipient adapté et traiter à l'autoclave pendant 1 heure à 121 °C.

Codes de déchets

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série P : non répertorié.

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série U : non répertorié.

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série D : non répertorié.

RUBRIQUE 14. ----- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT -----**DOT (États-Unis)**

Marchandise non dangereuse.

IMDG

Marchandise non dangereuse.

IATA

Marchandise non dangereuse.

ADR (UE)

Marchandise non dangereuse.

Risques pour l'environnement

Sans objet.

Précautions particulières pour les utilisateurs

Sans objet.

Transport en vrac

Sans objet.

RUBRIQUE 15. ----- INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉGLEMENTATIONS -----**Règlements fédéraux aux États-Unis**

Composants selon la section 302 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 302)

Aucun composant du produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est assujéti aux exigences de déclaration aux termes du document SARA, Titre III, Section 302.

Composants selon la section 304 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 304)

Aucun composant du produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est assujéti aux exigences de déclaration aux termes du document SARA, Titre III, Section 304.

Dangers selon les sections 311 et 312 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 311/312)

Danger aigu pour la santé

Composants selon la section 313 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 313)

Aucun composant du produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est assujéti aux exigences de déclaration aux termes du document SARA, Titre III, Section 313.

Inventaire de la loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Aucun composant de ce produit ne figure sur l'inventaire de la loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques.

Règlements étatiques aux États-Unis

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) du Massachusetts

Aucun composant répertorié.

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) de la Pennsylvanie

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one, n° CAS 2682-20-4, n° EINECS 220-239-6

5-bromo-5-nitro-1,3-dioxane, n° de registre CAS 30007-47-7, n° EINECS 250-001-7

Eau, n° CAS 7732-18-5, n° EINECS 231-791-2

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) du New Jersey

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one, n° CAS 2682-20-4, n° EINECS 220-239-6

5-bromo-5-nitro-1,3-dioxane, n° de registre CAS 30007-47-7, n° EINECS 250-001-7

Eau, n° CAS 7732-18-5, n° EINECS 231-791-2

Composants répertoriés par la Proposition 65 de Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique reconnue par l'État de Californie comme provoquant des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres effets sur la reproduction.

Autres règlements nationaux

Classification canadienne SIMDUT 2015

Classifié, tel que précisé dans la Rubrique 2.

Liste des substances d'intérêt prioritaire de la loi canadienne sur la protection de l'environnement

Les composants de ce produit ne figurent pas sur les listes de la LCPE.

Classification allemande relative aux dangers pour l'eau

Faible danger pour les eaux.

France : tableaux de maladies professionnelles

Non listé.

Pays-Bas : liste des substances carcinogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Non listé.

Danemark : listes des composés et procédés considérés comme carcinogènes

Non listé.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / ce mélange.

RUBRIQUE 16. -----AUTRES INFORMATIONS-----

Nature de la révision : création d'une fiche de données de sécurité (FDS) pour nouveau produit.

Définitions

ABEK : type de filtre de respirateur offrant une protection spécifique contre les dangers causés par les produits chimiques (à savoir, gaz et vapeurs inorganiques ; dioxyde de soufre et chlorure d'hydrogène, et ammoniac).

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CERCLA : loi générale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

CLP : règlement de la Communauté européenne n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DOT : Department of Transportation des États-Unis

EN : norme européenne (*fait référence aux normes relatives aux équipements de protection respiratoire*)

HMIS : Hazardous Materials Identification System (peinture et revêtements)

IATA : International Air Transport Association

IDLH (HDVS) : hautement dangereux pour la vie ou la santé

N° de registre CAS : Numéro du registre du Chemical Abstract Service

N° EINECS : numéro dans l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

NFPA : National Fire Protection Association

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health

N° RTECS : Registry of the Toxic Effects of Chemical Substances

NTP : National Toxicology Program

OEL (Europe) : limite d'exposition professionnelle dans l'Union européenne

OMI : Organisation maritime internationale

OSHA : Occupational Safety and Health Administration des États-Unis

PEL : limite d'exposition admise.

QD : quantité déclarable

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act

REL : limite d'exposition recommandée.

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

S/O : Sans objet

TLV : valeur limite de seuil

TSCA : Toxic Substances Control Act

TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

Texte des phrases H citées dans la Rubrique 2

Sans objet.

Source de données

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) des États-Unis

Réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (DORS 2015-17)

TOXNET : Toxicology Data Network : <https://toxnet.nlm.nih.gov/>

ECHA : base de données de l'Agence européenne des produits chimiques :

<https://echa.europa.eu/irritation>

Clause de non-responsabilité et informations relatives aux marques de commerce

Chaque unité de donneur utilisée dans la préparation des composants de la présente trousse a été testée selon une méthode homologuée pour détecter la présence d'anticorps anti-VIH et anti-VHC ou d'antigène de surface de l'hépatite B (HBsAg), avec résultat négatif. AVERTISSEMENT : aucune méthode d'analyse

ne peut garantir totalement l'absence du VIH, du VHC, de l'antigène HBsAg et d'autres agents infectieux. Le composant de cette trousse doit donc être manipulé avec prudence en appliquant les mesures universelles de précaution.

Inova Diagnostics, Inc. fournit les informations de la présente fiche de bonne foi, mais n'accorde aucune garantie quant à leur exhaustivité ou leur exactitude. Ce document est uniquement destiné à recommander de bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation en toute sécurité du produit par un personnel dûment formé. Les personnes recevant ces informations doivent déterminer par elles-mêmes l'adaptation du produit à une application spécifique. Inova Diagnostics, Inc. n'offre aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, notamment aucune garantie de qualité marchande ou d'adaptation à une fin particulière, eu égard aux informations exposées ici ou au produit auquel lesdites informations se réfèrent. Par conséquent, Inova Diagnostics, Inc. ne saurait être tenu pour responsable en cas de réclamation, perte ou dommage résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des informations de la présente fiche.

QUANTA Flash est une marque déposée d'Inova Diagnostics, Inc. Copyright 2018 Tous droits réservés ©